N°: 2005-12-10
Service : Ressources Humaines

OBJET : CREATION DE POSTES POUR UN BESOIN SAISONNIER OU OCCASIONNEL

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3 alinéa 2.

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale permet de recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois pendant une même période d'un an et de conclure pour une période maximale de trois mois, renouvelable une fois à titre exceptionnel des contrats pour faire face à un besoin occasionnel.
Je vous propose d'approuver la création des emplois nécessaires au bon fonctionnement des activités municipales suivantes jusqu'au 31 décembre 2006.

1/ Besoin occasionnel :

Nature des Fonctions	Grade et rémunération	Période	Nombre d'emplois (*)
Surcroît de travail ou remplacement de titulaires en congés annuels dans le domaine de l'entretien, des espaces verts et de la manutention	Agent des services Techniques E3 1er échelon	du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006	**9**
Surcroît de travail ou remplacement de titulaires en congés annuels dans les services administratifs & culturels	Agent Administratif qualifié E3 1er échelon	du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006	**8**
Week-end et vacances scolaires Maîtres nageurs Sauveteurs rémunérés selon les diplômes suivants : - BNSSA - Brevet d'Etat MNS - BEESAN	Opérateur APS 7è échelon Opérateur qualifié APS 7è échelon Educateur APS 2è classe	du 1er janvier 2006 au 31 mars 2006 et du 1er octobre 2006 au 31 décembre 2006	**15**

	5è échelon		

2/ Besoin saisonnier : pour la piscine municipale afin d'assurer la saison d'été et les vacances scolaires

Nature des Fonctions	Grade et rémunération	Période	Nombre d'emplois (*)
- Nettoyage des bassins - Surveillance des cabines - Accueil	Agent des services Techniques E3 1er échelon	du 01/04/2006 au 30/09/2006	**20**
Maîtres nageurs Sauveteurs rémunérés selon les diplômes suivants : - BNSSA - Brevet d'Etat MNS - BEESAN	Opérateur APS 7è échelon Opérateur qualifié APS 7è échelon Educateur APS 2è classe 5è échelon	- du 01/04/2006 au 30/09/2006 saison d'été	**15**

(*) : Le nombre d'emplois créés correspond à un nombre maximum d'agents rémunérés sur une période donnée.

- DELIBERE -

A L'UNANIMITE des membres présents

APPROUVE la création des emplois nécessaires au recrutement d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier ou occasionnel à compter du 1er janvier 2006.

PRECISE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 012.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET